

L'ACCÈS AUX DOSSIERS D'ADOPTION : ENTRE VÉTO ET VÉRITÉ

par Nicole Gladu

JE ME PRÉSENTE



Adoptée à la crèche d'Youville peu après ma naissance en 1945 par un couple francophone, j'ai survécu par miracle à l'épidémie de polio de 1949 non sans de graves séquelles. J'avais 7 ans lorsque mes parents sont retournés à la crèche pour adopter ma soeur, laquelle mourra 14 ans plus tard dans un terrible accident de la route.

J'ai choisi ma sœur et son nom, Marielle, ignorant alors que je venais moi-même de cette institution. À la maison, plus tard, écoutant à la radio la «Psychologie de la vie quotidienne» du professeur Théo Chentrier, maman m'a demandé, en repassant : «Comment allons-nous apprendre à Marielle qu'elle est adoptée ?» Et moi de répondre : «On n'a qu'à lui dire !»

C'est à 10 ans que j'ai découvert, plutôt brutalement, la vérité sur mes origines. Enfin, une partie... Mon père instituteur rapportait chaque semaine à la maison une serviette bourrée de livres, pour meubler mon univers que la polio limitait à un 2^e étage rue Fabre. Mes parents partis au supermarché, je suis allée chercher un nouveau livre à lire ; ce faisant, la serviette s'est renversée et en replaçant son contenu j'ai aperçu une lettre du gouvernement du Québec avec, pour objet, «votre fille adoptive Nicole». Je me souviens avoir été hypnotisée par cette mention... Après avoir finalement rangé le tout, je suis allée dans la salle de bain pour me regarder dans le miroir ; j'avais l'impression de voir une étrangère.

Ne sachant pas plus que mes parents comment aborder ce secret il m'a fallu, un peu plus tard, un an d'hospitalisation pour des chirurgies douloureuses avant de l'expulser, brutalement là-aussi, en jetant à la tête de ma mère : «De toutes façons, on ne se comprendra jamais parce que je suis adoptée !» J'avais trouvé une explication facile pour des relations qui ne le furent jamais avec une femme au dévouement exemplaire mais dont le tempérament contrôlant m'étouffait.

J'ai poursuivi une carrière en communications qui m'a notamment menée à New York. Peu après mon retour au pays à la fin des années 80, j'ai perdu mon père, et en 2005 ma mère, tous deux victimes de l'Alzheimer; et la maladie vaincue de haute lutte à l'enfance revient me hanter, via le syndrome dégénératif musculaire postpolio. Les interrogations de mon adolescence ont refait surface, me poussant en 1993 à contacter les services d'adoption des centres jeunesse de Montréal afin de retrouver de qui je tenais ces traits et cette personnalité qui n'avaient rien à voir avec mes parents adoptifs. Les **renseignements non confidentiels** qu'on m'a communiqués étaient schématiques, mais intrigants... J'apprends que je suis née à Morin Heights et que j'ai été confiée à la défunte crèche d'Youville 10 jours plus tard, où on me prénomma Marie-Hortense. Ma mère était canadienne-anglaise, avait les cheveux blonds et les yeux bleu-vert, mesurait 5 pieds 6 pouces et pesait 135 livres. Elle a déclaré à la religieuse être âgée de 22 ans, née dans une ville de Nouvelle-Écosse d'un père cordonnier, catholique et inscrite en 2^e année d'université. Selon elle, mon père était un «professionnel de la santé» de 26 ans, mesurant 6 pieds, pesant 180 livres, les yeux bleus, lui aussi canadien-anglais et catholique, avec des cheveux blonds; il aurait défrayé le coût de l'accouchement mais ne voulait pas l'épouser.

Les recherches administratives débouchent sur un cul de sac final en l'an 2000. Entretemps, je vais fureter dans les archives de l'Université McGill, où j'apprends que de nombreuses femmes des Maritimes se sont inscrites à cette institution durant la décennie 40 afin de poursuivre des études supérieures dans le domaine de la santé. Se pourrait-il que ma mère ait étudié la physiothérapie, qui m'a permis de retrouver l'usage de mes jambes paralysées? Et que mon père ait été un médecin de l'hôpital Royal Victoria, auquel est rattaché l'Institut neurologique et sa clinique postpolio? Quelle ironie, alors... Je commence à feuilleter les *Yearbooks* des années 43 à 47 et j'y découvre un milieu apparemment plus libre que celui où je fus élevée, Morin Heights y figurant comme rendez-vous d'étudiants anglophones sportifs. Puis, ma «grille d'élimination» en main, je commence à scruter les listes d'inscrits, m'attardant à l'occasion sur une photo, à la recherche d'une ressemblance... Des contacts personnels m'incitent à penser que ma mère pourrait avoir été originaire d'Antigonish, où se retrouvent 4 communautés de religieuses sans doute impliquées dans l'enseignement auprès d'anglophones catholiques.

Je m'inscris sur Internet auprès d'associations et de banques de données débordant le Québec, en anglais comme en français. Et le jour de mes 50 ans, je fais publier un avis de recherche dans le *Toronto Globe and Mail* et le *Cape Breton Post*. Bilan provisoire : l'impasse. Sont-ils encore vivants, ces octogénaires? À Montréal ou ailleurs? Si oui, ils m'imaginent sûrement en santé, sans doute mariée... Ai-je une fratrie? Je relis les «caractéristiques particulières» de ma mère notées par la religieuse en 1945 : «Jeune fille très jolie, expressive, distinguée et sympathique»... plutôt insolite pour une fille-mère! Ce qui l'est moins, c'est la note sur mon père : «Bon garçon». Je me sens proche de cette femme, d'instinct, et je suis sûre qu'elle a terminé ses études, après... parce que c'est ce que j'aurais fait. J'ai de plus en plus besoin de savoir et, si possible, de la rencontrer; je crois qu'elle serait

surprise... et fière de moi. **Mes racines profondes me manquent, cette ressemblance que je n'ai jamais trouvée... J'ai besoin de connaître, de me reconnaître, de me faire connaître.**

Si seulement je pouvais avoir accès à l'intégralité de mon dossier d'adoption, mandater un chercheur qui n'en aurait pas 299 autres à fouiller pour remonter la filière, quitte à être assermentée pour respecter la confidentialité garantie par la Loi jusqu'à ce que ma mère en décide autrement... Impossible, m'affirme-t-on.

ENFIN UN AVANT-PROJET DE LOI !

Voilà déjà plus de 8 ans que Québec a reçu les recommandations du comité interministériel mandaté par le gouvernement du PQ sur la recherche d'antécédents socio-biologiques (Comité Vital Simard).

Je suis reconnaissante à madame la ministre Weil, pour avoir décidé d'agir. Et à l'Assemblée nationale, qui a choisi de recourir aussi à une cyberconsultation pour un avant-projet intéressant un large public.

Il est plus que temps que le droit à la confidentialité des parents biologiques cesse de faire figure d'absolu, et que soit aussi reconnu le droit des enfants de retracer leurs origines, qu'il s'agisse d'adoptions passées ou futures.

C'est ce qu'on a réussi à faire en Colombie-Britannique il y a déjà 11 ans, via un compromis qui permet aux personnes concernées d'obtenir des informations identifiantes sur la personne recherchée à moins que cette dernière ait rempli une demande de véto empêchant un tel accès. Terre-Neuve, le Manitoba et l'Alberta ont par la suite emboîté le pas, et l'an dernier l'Ontario avec une nouvelle loi qui s'avère l'une des plus complètes en ce sens au Canada.

Soulignons à ce dernier propos que pour protéger la vie privée de ceux et celles qui ne désirent pas qu'on communique avec eux, la législature ontarienne a amendé son projet sur l'adoption pour *permettre aux parents biologiques et aux enfants adoptés adultes d'enregistrer un véto de contact et/ou d'information*, tout en permettant aussi de fournir des informations médicales à jour et l'histoire familiale. Le débat en Ontario a fait ressortir que **l'expérience des autres provinces canadiennes laisse croire qu'à peine 3% des parties intéressées se prévalent d'un tel droit de véto, lequel protège les droits de cette minorité tout en reconnaissant ceux de la majorité souhaitant des retrouvailles.**

UN CONCEPT, DEUX CONTEXTES

J'incite les membres de cette commission à s'interroger sur la signification qu'il convient de reconnaître à ce concept de «véto», en l'analysant dans le contexte vécu il y a 64 ans par ma mère biologique et ma mère adoptive, toutes deux catholiques, dont les destins se sont croisés autour de ma minuscule personne à la défunte crèche d'Youville, institution religieuse où régnait la discrétion.

C'était l'époque où l'accouchement hors mariage de même que l'avortement étaient synonymes de péchés, alors que les parents de la fille-mère s'empressaient d'éviter la honte

en cachant ce ventre aux rondeurs inadmissibles. Pour qui n'avait pas de famille obligeante à la campagne, le refuge était institutionnel. On y donnait naissance, parfois dans des douleurs non soulagées parce que jugées expiatrices, à un bébé qu'on s'empressait de retirer des bras de sa mère pour le confier plus tard à une bonne famille. De la grossesse à l'adoption, tout se passait dans le plus grand secret possible, un secret que mes longues recherches ne m'ont toujours pas permis de percer.

Ce veto, effectif et durable, reflétait-il vraiment la volonté de ma mère, pour nous protéger elle et moi ? S'agissait-il de son droit librement exercé ? Ou plutôt d'une condition acceptée sous contrainte, traduisant la peur du scandale d'une société cléricalisée qui n'existe plus que dans l'histoire du Québec, et qui traitait les femmes comme des mineures ? Le souci de la filiation d'origine proclamé par le législateur peut-il se concevoir sans information, et ce pour tous les adoptés ? Notre Code civil ne parle plus d'enfants illégitimes depuis déjà 30 ans... L'adoption par des conjoints de même sexe est permise depuis peu...

Le groupe Lavallée avait mandat d'«évaluer le régime québécois d'adoption en fonction de la réalité sociale d'aujourd'hui» ; il reste maintenant au législateur, saisi de son rapport, de rendre justice aux adoptés d'autrefois, ceux des années 40, et à leurs parents biologiques. Compte tenu des moeurs et de la science, ils constituent deux races en voie d'extinction ! Présumer de leur aversion pour une information ou un contact tant d'années après la naissance, c'est ignorer la mutation sociale de la Révolution tranquille et la laïcisation de la population québécoise.

L'opinion publique, nous en sommes tous témoins, a considérablement évolué en matière d'adoption, et les «retrouvailles» intéressent beaucoup de Québécois. Je ne me doutais quand même pas que l'afflux de requêtes pour la très populaire émission de Claire Lamarche à TVA frôlait les 10 000 par émission !

POUR DES DROITS ÉGALEMENT RECONNUS

L'adoption se doit d'être codifiée rationnellement par le législateur. Mais j'espère que les juristes rassemblés en cette commission puiseront dans leurs expériences des affaires sociales et, dans bon nombre de cas, de parents, pour faire droit aux émotions indissociables de ces questions. Émotions parfois divergentes qu'il vous revient d'arbitrer.

À ceux qui s'opposent à la libéralisation de l'accès aux dossiers d'adoption, je veux demander de ne pas m'emprisonner dans le secret alors qu'il leur suffira d'exercer librement leur droit de veto pour protéger leur intimité. Je ne veux qu'exercer mon droit à la vérité.

Et si le parent biologique souffre d'Alzheimer, s'inquiètent certains ? Mon expérience personnelle de cette maladie m'a durement appris que la personne atteinte ne se soucie absolument pas de veto, et ne saurait souffrir de révélations ou de contacts relatifs à un enfant laissé en adoption dans un passé qui lui échappe. Son éventuel curateur, souvent un fils ou une fille, pourrait être contacté.

MERCI à tous et chacun de votre attention.